

## Listes mises à jour des cours d'eau en très bon état et des réservoirs biologiques du SDAGE Adour-Garonne 2016-2021

Mots-clés :	Listes du SDAGE cours d'eau TBE Réservoirs biologiques
Rédacteur :	Onésime PRUD'HOMME ; Jean marie HAMONET
Destinataires	GTP
Copie:	
Relecteur :	MC MOULIS, G FARRE, B.HYPOLITE, R.HAUBOURG
Version :	V01
Date de la version :	14-12-2015

### Table des matières

1. Préambule.....	2
Méthodologie (validée le 30 avril 2015).....	2
1.a) Modalités ajustement de la liste des réservoirs biologiques et des cours d'eau en très bon état. 2	
1.b) Second niveau de vérification,.....	3
1.c) Principales modifications par rapport à la liste du SDAGE 2010-2015.....	3
Les documents consultables.....	4
1.d) Les listes des cours d'eau en très bon état et des réservoirs biologiques : .....	4
1.e) Une fiche synthétique et cartographique, pour chaque cours d'eau en TBE ou en RB ....	4
1.f) Pour obtenir des informations plus précises, .....	4
ANNEXES .....	5
1. Définitions Rappels.....	5
1.a) Les cours d'eau en très bon état écologique : .....	5
1.b) Les réservoirs biologiques, .....	5
2. Détails des champs.....	6
2.a) Réservoirs biologiques.....	6
2.b) Cours d'eau en très bon état.....	8

## 1. Préambule

L'ajustement et la mise à jour des deux listes des cours d'eau en très bon état (TBE) et des réservoirs biologiques (RB) du SDAGE (conformément à l'article L214-17 du Code de l'Env.) ont été engagés au cours du premier semestre 2015, selon une méthodologie validée par les instances de bassin le 30 avril 2015. Ces listes sont publiées dans le SDAGE 2016-2021.

Elles sont établies selon les mêmes critères biologiques et hydromorphologiques que ceux retenus pour l'établissement de la première liste du SDAGE 2010-2015; (*définition en annexe 1 des cours d'eau, portions de cours d'eau ou partie de bassin versant*).

Selon la recommandation figurant dans l'avis du comité de bassin du 8 juillet 2013<sup>1</sup> sur le classement des cours d'eau relatif à la continuité écologique, les connaissances nouvelles ont été rassemblées et prises en compte pour cette actualisation. (Rappel de la méthodologie sur ce point annexe 2).

Par construction, ces cours d'eau ou portions de cours d'eau ne coïncident que rarement avec la délimitation des masses d'eau. De ce fait, la définition des cours d'eau en TBE (validée en 2007) présente quelques différences avec celle du bon état et très bon état écologique des masses d'eau, telle que définie par l'arrêté du 25 janvier 2010 modifié le 27 juillet 2015.

Toutefois la cohérence avec l'état des lieux (2013) et l'état écologique des masses d'eau (actualisé 2015) a été vérifiée, chaque fois que cela a été possible.

### Méthodologie (validée le 30 avril 2015)

#### 1.a) Modalités ajustement de la liste des réservoirs biologiques et des cours d'eau en très bon état.

Pour procéder à ces ajustements, le Secrétariat technique de bassin (STB) a exploité plusieurs sources d'informations, de connaissances et d'expertise à sa disposition:

- Les remarques, les contestations et les propositions d'ajouts émises lors des consultations organisées en 2011 et 2012 au cours de la procédure sur le classement des cours d'eau,
- Les compléments d'expertises menés en 2012 sur plus de 170 cours d'eau en TBE et déjà traduits dans les arbitrages validés par la Commission Administrative de Bassin en juillet 2013. (*Annexe 1 de l'étude de l'impact des classements sur les usages*),
- L'étude initiée par les producteurs d'hydroélectricité sur 24 réservoirs biologiques. Après examen au cas par cas des 24 analyses, croisées avec les autres expertises disponibles, 22 réservoirs biologiques ont finalement été confirmés, 2 ont été redécouverts.
- Des données complémentaires sur plus de 80 cours d'eau à partir des inventaires faunistiques récents, des listes départementales des frayères, des bases de données régionales qui ont conduit aux Trames vertes et bleues des schémas régionaux de cohérence écologique

---

<sup>1</sup> En fonction de nouvelles connaissances et sur la base d'une expertise, la liste des réservoirs biologiques fera l'objet d'une analyse en vue d'une actualisation à l'occasion de la révision du SDAGE

(SRCE). L'analyse de ces données a notamment associé des techniciens de terrain, ceux des services départementaux de l'ONEMA ou ceux des FDPPMA avec le concours de l'Union des Fédérations de pêche du bassin AG (l'UFBAG.)

- Enfin, la consultation du projet de SDAGE 2016-2021 a apporté très peu d'observations sur les listes actuelles des réservoirs biologiques et cours d'eau TBE.

### **1.b) Second niveau de vérification,**

A la suite des travaux à l'échelle du bassin Adour Garonne, la vérification a été complétée par un second niveau à l'échelle départementale, des vérifications par les MISEN et de la cohérence avec l'état des masses d'eau.

Une liste ajustée a été validée par la commission "planification" du comité de bassin du 7 septembre 2015, pour finalisation et intégration dans la version finale du SDAGE 2016-2021.

### **1.c) Principales modifications par rapport à la liste du SDAGE 2010-2015**

A l'issue de ces ajustements, 280 cours d'eau ou portions de cours d'eaux ont été modifiés selon 4 types de modifications:

- a) « **non conservé** » (18): Retrait complet du cours d'eau des listes ; le cours d'eau est retiré en totalité de la liste initiale.
- b) « **TBE Requalifié en RB** » (52): Requalification de cours d'eau en totalité, du statut TBE en statut de RB; en raison de pression signalée ou d'arguments biologiques, le caractère « TBE » n'est plus avéré, mais la fonction de RB est conservée ».
- c) « **TBE partiel, redécoupage** » /**Modification des limites (168)**: Cours d'eau en TBE redélimités et transférés, pour partie, dans la liste des Réservoirs biologiques. Certains bassins versants en TBE de 2009 ont ainsi été redécoupés en plusieurs entités pour clarifier les listes et la délimitation. Ceci devra permettre de faciliter les éventuelles mises à jour ultérieures. Ce redécoupage peut entraîner le retrait d'un ou plusieurs ruisseaux antérieurement considérés en TBE et intégrés dans la nouvelle entité « RB » ;
- d) « **Ajout en RB** » (42): Ajout de nouveau cours d'eau en réservoirs biologiques sur la base de données validées. Ces ajouts résultent d'une première expertise des propositions et arguments des FDPPMA ou SD ONEMA faites par le STB. Certaines propositions n'ont pas été retenues faute d'éléments de connaissance suffisants (pas de données nouvelles)

## Les documents consultables

### **1.d) Les listes des cours d'eau en très bon état et des réservoirs biologiques :**

- Elles sont incluses dans le document final du SDAGE 2016-2021, triées par commission territoriale et par Unité Hydrologique de référence (UHR). Sur ce support, figurent les identifiants et la désignation des cours d'eau, portion de cours d'eau ou de bassin versant.
- Ces listes sont également accessibles sur le portail de bassin (téléchargeables sous format SIG ou tableur), avec des indications sur les différentes codifications et le type d'information utilisée pour caractériser le cours d'eau ou portion de cours d'eau (annexe ii).

### **1.e) Une fiche synthétique et cartographique, pour chaque cours d'eau en TBE ou en RB**

- Cette fiche au format « pdf » comporte une vignette cartographique à petite échelle, et un récapitulatif des informations contenues dans les tableaux ; elle est également disponible à partir de la fiche cours d'eau du portail SIE

### **1.f) Pour obtenir des informations plus précises,**

- C'est en particulier le cas pour la nature des espèces signalées, dont la plupart sont des espèces protégées ; le niveau de confidentialité de cette information justifie de ne pas les rendre publiques sur le portail SIE.
- Dans le cadre de projets d'aménagement ou d'installation, par exemple, une demande peut être faite auprès des services de la DREAL de bassin ou de l'ONEMA.

# ANNEXES

## 1. Définitions Rappels

### 1.a) Les cours d'eau en très bon état écologique :

Un cours d'eau, ou une portion de cours d'eau, a été considéré en « très bon état écologique » par référence à l'annexe II de la DCE (Caractérisation des types de masses d'eau de surface), s'il présente au moins l'un des critères traduisant un niveau suffisant de préservation écologique.

- Absence ou quasi-absence de perturbation du fonctionnement hydromorphologique ;
- Présence d'une ou des espèces remarquables directement inféodées au cours d'eau.

Les cours d'eau ou portions de cours d'eau ainsi identifiés en très bon état écologique, jouent en général le rôle de réservoir biologique.

### 1.b) Les réservoirs biologiques,

**Ce sont des cours d'eau ou parties de cours d'eau** « où les espèces animales et végétales des communautés définissant le bon état écologique peuvent trouver et accéder à l'ensemble des habitats naturels nécessaires à l'accomplissement des principales phases de leur cycle biologique ».

#### **Définition du décret 2007-1760 du 14 décembre 2007 reprise dans le SDAGE**

« Art. R. 214-108. – Les cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux qui jouent le rôle de réservoir biologique au sens du 1° du I de l'article L. 214-17 sont ceux qui comprennent une ou plusieurs zones de reproduction ou d'habitat des espèces de phytoplanctons, de macrophytes et de phytobenthos, de faune benthique invertébrée ou d'ichtyofaune, et permettent leur répartition dans un ou plusieurs cours d'eau du bassin versant.

Ils ont vocation à participer au maintien ou à l'atteinte du bon état, ou du bon potentiel, des masses d'eau de surface du bassin.

Une première identification des réservoirs biologiques a été établie en 2009 conformément à la méthodologie nationale définie par la circulaire du 6 février 2008.

## 2. Détails des champs

### 2.a) Réservoirs biologiques

Nom public	Format	Exemple	Description	Source	Diffusibilité
<b>cd_tber</b>	<b>Texte</b>	<i>A0002, A0003_2</i>	Code du ou des cours d'eau et portions de cours d'eau concernées pour la version SDAGE 2016. Celui-ci reprend le code du précédent SDAGE, à part pour les éléments modifiés ou ajoutés. Pour les éléments coupés, les portions conservent la base du code tronçon suivie de "_ 1", "_ 2", ... pour chaque portion où "_ 1" correspond au tronçon le plus en aval. Les cours d'eau ajoutés en 2015 portent des codes composés de la lettre N suivie de 3 chiffres commençant à N202.	SDAGE 2010-2015 + actualisation MISEN	Publique
<b>cd_tronc</b>	<b>Texte</b>	<i>P0210630_A0002</i>	Identifiant unique pour le cours d'eau ou portion de cours d'eau concernée (obtenue par concaténation des codes hydro de chaque tronçon de cours d'eau concernés par le Code_SDAGE)	BD_Carthage 2013	Publique
<b>cd_ce</b>	<b>Texte</b>	<i>P0210630</i>	Identifiant unique du cours d'eau dans la BD Carthage	BD_Carthage 2013	Publique
<b>lib_ce</b>	<b>Texte</b>	<i>Ruisseau de la jambe</i>	Nom du cours d'eau ou la portion de cours d'eau concerné	BD_Carthage 2013	Publique
<b>lib_tber</b>	<b>Texte</b>	<i>Bv de l'Espinchal à l'exclusion du ruisseau de fourneaux</i>	Nom du ou des cours d'eau et portions de cours d'eau concernées pour la version SDAGE 2016.	SDAGE 2010-2015 + actualisation MISEN	Publique
<b>reb</b>	<b>Entier</b>	<i>0, 1, 2</i>	« 1 » pour les réservoirs biologiques		Publique
<b>avis_expert</b>	<b>Booléen</b>	<i>0,1</i>	« 1 » si le cours d'eau ou tronçon contient des commentaires, observations d'experts qui ont servis à définir le statut, sinon « 0 »	SDAGE 2010-2015 + actualisation MISEN	Publique
<b>habrqble</b>	<b>Booléen</b>	<i>0,1</i>	« 1 » si l'habitat est considéré comme remarquable, notamment pour la présence de frayères, etc., sinon « 0 »	SDAGE 2010-2015 + actualisation MISEN	Publique

<b>pres_esp</b>	<b>Booléen</b>	<i>0,1</i>	« 1 » si le cours d'eau ou tronçon contient des espèces considérés comme remarquables, sinon « 0 »	SDAGE 2010-2015 + actualisation MISEN	Publique
<b>cd_espece</b>	<b>Texte</b>	<i>APP, TRS,</i>	Codes des espèces identifiées sur le cours d'eau ou la portion de cours d'eau concerné	SDAGE 2010-2015 + actualisation MISEN	restreinte, sur demande
<b>nom_esp</b>	<b>Texte</b>	<i>Écrevisse à Pied blanc, Truite de souche</i>	Noms des espèces présentes sur le cours d'eau ou la portion de cours d'eau concerné	SDAGE 2010-2015 + actualisation MISEN	restreinte, sur demande
<b>me_cible</b>	<b>Texte</b>	<i>FRFRR107B_ 2: Ruisseau de l'enfer</i>	Liste des Masses d'eau cibles.	SDAGE 2010-2015 + actualisation ONEMA	restreinte, sur demande
<b>x_deb</b>	<b>Réel</b>		Coordonnée (en Lambert 93) du X du début du cours d'eau concerné		Publique
<b>x_fin</b>	<b>Réel</b>		Coordonnée (en Lambert 93) du X de la fin du cours d'eau concerné		Publique
<b>y_deb</b>	<b>Réel</b>		Coordonnée (en Lambert 93) du Y du début du cours d'eau concerné		Publique
<b>y_fin</b>	<b>Réel</b>		Coordonnée (en Lambert 93) du Y de la fin du cours d'eau concerné		Publique
<b>geometry</b>	<b>Géométrie</b>		Géométrie en Lambert 93 de l'ensemble des cours d'eau concernés sur l'ensemble du bassin Adour-Garonne	BD_Carthage 2013	Publique
<b>dept</b>	<b>Entier</b>	<i>15,63</i>	Code du ou des département(s) intersectant à la portion de cours d'eau concernée		Publique
<b>nom_dept</b>	<b>Texte</b>	<i>CANTAL, PUY-DE-DOME</i>	Nom du ou des département(s) intersectant à la portion de cours d'eau concernée		Publique
<b>com_terr</b>	<b>Texte</b>	<i>Dordogne</i>	Nom de la commission territoriale intersectant à la portion de cours d'eau concernée		Publique
<b>code_uhr</b>	<b>Texte</b>	<i>Dord1</i>	Code de la commission territoriale intersectant à la portion de cours d'eau concernée		Publique
<b>nom_uhr</b>	<b>Texte</b>	<i>Dordogne amont</i>	Nom de l'UHR intersectant à la portion de cours d'eau concernée		Publique

## 2.b) Cours d'eau en très bon état

Nom public	Format	Exemple	Description	Source	Diffusibilité
<b>cd_tbereb</b>	<b>Texte</b>	<i>A0002, A0003_2</i>	Code du ou des cours d'eau et portions de cours d'eau concernées pour la version SDAGE 2016. Celui-ci reprend le code du précédent SDAGE, à part pour les éléments modifiés ou ajoutés. Pour les éléments coupés, les portions conservent la base du code tronçon suivie de "_ 1", "_ 2", ... pour chaque portion où "_ 1" correspond au tronçon le plus en aval. Les cours d'eau ajoutés en 2015 portent des codes composés de la lettre N suivie de 3 chiffres commençant à N202.	SDAGE 2010-2015 + actualisation MISEN	Publique
<b>cd_tronc</b>	<b>Texte</b>	<i>P0210630_A0002</i>	Identifiant unique pour le cours d'eau ou portion de cours d'eau concernée (obtenue par concaténation des codes hydro de chaque tronçon de cours d'eau concernés par le Code_SDAGE)	BD_Carthage 2013	Publique
<b>cd_ce</b>	<b>Texte</b>	<i>P0210630</i>	Identifiant unique du cours d'eau dans la BD Carthage	BD_Carthage 2013	Publique
<b>lib_ce</b>	<b>Texte</b>	<i>Ruisseau de la jambe</i>	Nom du cours d'eau ou la portion de cours d'eau concerné	BD_Carthage 2013	Publique
<b>lib_tbereb</b>	<b>Texte</b>	<i>Bv de l'Espinchal à l'exclusion du ruisseau de fourneaux</i>	Nom du ou des cours d'eau et portions de cours d'eau concernées pour la version SDAGE 2016.	SDAGE 2010-2015 + actualisation MISEN	Publique
<b>tbe</b>	<b>Entier</b>	<i>0, 1, 2</i>	« 1 » pour les cours d'eau en très bon état		Publique
<b>avis_expert</b>	<b>Booléen</b>	<i>0,1</i>	« 1 » si le cours d'eau ou tronçon contient des commentaires, observations d'experts qui ont servis à définir le statut, sinon « 0 »	SDAGE 2010-2015 + actualisation MISEN	Publique
<b>habrqble</b>	<b>Booléen</b>	<i>0,1</i>	« 1 » si l'habitat est considéré comme remarquable, notamment pour la présence de frayères, etc., sinon « 0 »	SDAGE 2010-2015 + actualisation MISEN	Publique

<b>pres_esp</b>	<b>Booléen</b>	<i>0,1</i>	« 1 » si le cours d'eau ou tronçon contient des espèces considérés comme remarquables, sinon « 0 »	SDAGE 2010-2015 + actualisation MISEN	Publique
<b>cd_espece</b>	<b>Texte</b>	<i>APP, TRS,</i>	Codes des espèces identifiées sur le cours d'eau ou la portion de cours d'eau concerné	SDAGE 2010-2015 + actualisation MISEN	restreinte, sur demande
<b>nom_esp</b>	<b>Texte</b>	<i>Écrevisse à Pied blanc, Truite de souche</i>	Noms des espèces présentes sur le cours d'eau ou la portion de cours d'eau concerné	SDAGE 2010-2015 + actualisation MISEN	restreinte, sur demande
<b>me_cible</b>	<b>Texte</b>	<i>FRFR107B_2: Ruisseau de l'enfer</i>	Liste des Masses d'eau cibles.	SDAGE 2010-2015 + actualisation ONEMA	restreinte, sur demande
<b>x_deb</b>	<b>Réel</b>		Coordonnée (en Lambert 93) du X du début du cours d'eau concerné		Publique
<b>x_fin</b>	<b>Réel</b>		Coordonnée (en Lambert 93) du X de la fin du cours d'eau concerné		Publique
<b>y_deb</b>	<b>Réel</b>		Coordonnée (en Lambert 93) du Y du début du cours d'eau concerné		Publique
<b>y_fin</b>	<b>Réel</b>		Coordonnée (en Lambert 93) du Y de la fin du cours d'eau concerné		Publique
<b>geometry</b>	<b>Géométrie</b>		Géométrie en Lambert 93 de l'ensemble des cours d'eau concernés sur l'ensemble du bassin Adour-Garonne	BD_Carthage 2013	Publique
<b>dept</b>	<b>Entier</b>	<i>15,63</i>	Code du ou des département(s) intersectant à la portion de cours d'eau concernée		Publique
<b>nom_dept</b>	<b>Texte</b>	<i>CANTAL, PUY-DE-DOME</i>	Nom du ou des département(s) intersectant à la portion de cours d'eau concernée		Publique
<b>com_terr</b>	<b>Texte</b>	<i>Dordogne</i>	Nom de la commission territoriale intersectant à la portion de cours d'eau concernée		Publique
<b>code_uhr</b>	<b>Texte</b>	<i>Dord1</i>	Code de la commission territoriale intersectant à la portion de cours d'eau concernée		Publique
<b>nom_uhr</b>	<b>Texte</b>	<i>Dordogne amont</i>	Nom de l'UHR intersectant à la portion de cours d'eau concernée		Publique